

FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Email : ffjpp.siege@petanque.fr



COMITE

DIRECTEUR

Réunion du 23 au 25 novembre 2018

(Cette réunion s'est tenue à Marseille au siège de la Fédération le vendredi 23 novembre de 14h30 à 18h30, le samedi 24 de 8H00 à 19H00 et le dimanche 25 de 8H30 à 11H45)

Etaient présents : Mme BAJOLLET, MM. CANTARELLI, CHEVALIER, GARRIGUE, GRIGNON, IANNARELLI, LE BOT, MARAUX, POGGI, ROBERT, ROUGIER, STIRMEL, Mme TROUBAT, M. VAISSIERE et Mme VEROLA

Etaient excusés : MM. SCHMITT, DESMULIE, Mmes NOEL et PAUGAM

Y participaient : M. GRANDE, Directeur Administratif & Financier
M. PERONNET, Directeur Technique National

I. OUVERTURE

Gouvernance du Sport : il s'agit de beaucoup de travail engendré jusqu'à mi année prochaine comme en témoigne la présentation par après.

Sur le plan administratif : nous ne faisons que poursuivre et « mettre en œuvre les réformes souhaitées par notre regretté Président Michel DESBOIS ». Certaines de celles-ci engendrent de l'émoi et certaines inquiétudes quant à leur application sur le terrain (ex : les tenues vestimentaires et la formation) parmi nos dirigeants des structures déconcentrées et nous nous devons d'expliquer et communiquer collectivement et solidairement sur ces sujets.

Sur les résultats sportifs internationaux récents : Championnat d'Europe Triplette Féminin de PALAVAS nos filles réalisent le carton plein avec 2 médailles d'Or sur 2 possibles et au Championnats d'Europe Espoirs & Juniors en Espagne nos jeunes obtiennent 5 médailles d'Or sur 6 possibles et une Argent. Toutes nos félicitations aux joueuses, joueurs et notre encadrement.

Ordre du Jour : il est très chargé et sera difficile à tenir en raison principalement, entre autres, du point de situation sur la nouvelle gouvernance du sport et de la présentation du Projet Fédéral 2024.

II. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu de la dernière réunion qui s'est tenue les 21 et 22 septembre derniers n'a fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

III. SAOS PROMO PETANQUE : Intervention de Mme. COSTE

Merci Joseph de me donner la parole devant le comité directeur afin de vous présenter la situation de la SAOS PP à la lumière d'éléments importants que je souhaitais vous faire partager relatifs à l'exercice comptable en cours qui a débuté le 1.12.2017 pour s'achever le 30.11.2018.

Elue en Juin 2015, puis réélue au poste de Présidente en 2016, voilà donc trois ans à présent que j'assume cette fonction avec la volonté réitérée de tout mettre en œuvre pour que la SAOS PP poursuive son activité promotionnelle au bénéfice de son associée majoritaire - la FFPJP – dans les meilleures conditions possibles avec l'aide de Xavier Grande, notre Directeur, des salariés du siège dont Rémi SEGUIN, mis à notre disposition par la Fédération à hauteur de 80 % de son activité, Kévin GALLIER pour la gestion des partenariats, Patricia, Régine, et Christy qui nous prêtent leurs concours lors des déplacements de la Boutique, ce dont je les remercie vivement pour leur disponibilité.

Suite à une baisse de NOS VENTES en 2015, les actions correctives que nous nous étions engagés à mettre en place dès l'exercice 2016 au bénéfice des organes déconcentrés de la fédération (que sont les comités régionaux et départementaux), de NOS clubs et de NOS licenciés, qui avaient commencé à porter leurs fruits en 2016 puis en 2017 ont continué de s'accentuer en 2018 en raison de la diversification des produits (de nombreuses nouveautés en 2018) et diverses innovations que vous avez nécessairement relevées telles que :

- La création d'un NOUVEAU site internet dit « marchand » en 2016. Depuis lors, les ventes réalisées via internet nous permettent de vous annoncer qu'à ce jour, le chiffre d'affaires réalisé n'a cessé de progresser année après année. (Plus de 1000 clients avaient été référencés en 2017, aujourd'hui nous en comptons 1767...)

- L'augmentation des déplacements de la boutique sur les championnats de France générant un chiffre d'affaire conséquent.

- La mise en place d'un terminal de paiement par CB pour apporter un service supplémentaire à nos clients potentiels.

- Une nouvelle dénomination pour la boutique de la SAOS PP qui est devenue en cours d'année 2017 « LA BOUTIQUE OFFICIELLE DE LA FFPJP », avec l'accord de Michel DESBOIS, Président de la Fédération, associée majoritaire,

- Une page FACEBOOK pour présenter les nouveaux produits de la boutique.

- La création d'un compte informatisé qui permet aux comités départementaux et régionaux, après s'être identifiés à l'aide de leur adresse mail officielle, validée ensuite par la SAOS :

- De voir les stocks en temps réel

- De connaître le montant de la commande immédiatement

- De payer immédiatement (CB ou virement) ou plus tard (par chèque)

- D'être informé de manière automatique, de l'avancée de votre commande (paiement reçu, commande en préparation, expédiée + numéro de suivi) dispositif qui procure des avantages non négligeables tels que : la simplification des calculs pour l'élaboration des budgets prévisionnels des comités départementaux et régionaux, la prise en compte immédiate des tarifs en vigueur qui sont calculés automatiquement.

En octobre 2017, 46 comités avaient d'ores et déjà créé leur compte et l'utilisent régulièrement. Un an plus tard ce sont 84 comités qui ont créé leur compte soit : + 34 !.

- Une restructuration tarifaire favorable aux comités actionnaires décidée en conseil d'administration puis validée lors de l'AG du 11.01.2018

C'est ainsi que suite à mon invitation lancée tant lors de l'AG de la SAOS que de la FFPJP, 18 nouveaux actionnaires ont regagné le giron de la SAOS PP ce qui nous permet d'afficher à ce jour 85 actionnaires (FFPJP, 76 CD, 8 CR contre 67 en 2017 !

Nous sommes donc particulièrement satisfaits d'espérer un résultat positif, lors du prochain arrêt des comptes au 30.11.2018 QUE laisse augurer en effet :

- Une augmentation substantielle de nos ventes via le site pour l'exercice 2018 (à ce jour) : 111052 € contre 45652 en 2017, 15663 en 2016 et 13169 en 2015 !

- Une augmentation significative des ventes de marchandises à 20 % (hors FFPJP) puisque le chiffre d'affaire réalisé au 31.10.2018 après 11 mois d'activités atteint d'ores et déjà 190434 €, chiffre qui est à rapporter au produit des ventes réalisées en 2017 qui était de 179284 €, à celui de 2016 qui était de 130000 € et à celui de 2015 qui était de 124081 €.

Ces résultats encourageants sont aussi le fruit :

- D'une maîtrise de nos dépenses qui seront TOUTEFOIS en augmentation en 2018 du fait, d'une part, des dépenses liées aux productions télévisuelles avec le coût de la REALITE AUGMENTEE, que la Chaîne L'EQUIPE n'a pas voulu prendre en charge, et qui va donc peser sur les comptes de la SAOS pour une meilleure visibilité de notre sport et encore d'autre part, du fait de dépenses liées à la sécurisation et à la rénovation du car podium, que je vous préciserai ci-après.

- D'une stabilisation retrouvée de certains de nos partenariats historiques (OBUT, VMS)

- De partenariats en augmentation significative (MMA, ERIMA, EQUIPE)

- De l'arrivée de nouveaux en 2016, 2017 et 2018 (ODALYS, VERNIERES, TORO, BOULENCIEL, JPF, AUDIKA, CASINO PLEIN AIR LA CIOTAT).

- De la conclusion d'accords commerciaux qui profitent, pour certains, à nos licenciés, nos clubs, nos comités, ce qui est tout à fait nouveau (ODALYS par exemple)

Pour les partenariats venant à expiration au 31.12.2018,

- Certains sont en cours de renégociations favorables avec nos partenaires actuels tels que : VERNIERE, ODALYS, AUDIKA, L'EQUIPE.

- Un nouveau a été conclu, à la suite d'appel d'offres, avec un nouvel équipementier : c'est la Société UHL SPORT qui a été retenue à compter du 01 01 2019 (115000 € en dotation de marchandises, centrale d'achat, dépôt vente)

- De nouveaux sont en cours de négociation, nous devrions être fixés rapidement (Crédit Mutuel, Ford France, Mapei...)

J'ai gardé le meilleur pour la fin puisque j'ai le plaisir de vous confirmer que la SAOS PP a commandé un véhicule équipé et carrossé pour le déplacement de la BOUTIQUE OFFICIELLE DE LA FFPJP, conformément à l'accord qui lui avait été donné par les actionnaires de la SAOS PP, réunis en assemblée générale le 12.01.2018.

Après diverses négociations, un bon de commande a finalement été signé avec la Société RENAULT ARLES, le : 24.10.2018 pour le prix HT de 61 082.76 €.

Il sera disponible dès les premiers championnats de France 2019.

L'acquisition sera financée partiellement par notre établissement bancaire, au moyen d'un crédit simple de : 45000 € à raison de 48 mensualités de : 980 €

J'ajoute qu'un accord complémentaire a été conclu avec la Société RENAULT ARLES qui mettra gratuitement à notre disposition un véhicule utilitaire pour le déplacement sur nos championnats de France, à même de nous permettre de transporter tous matériels nécessaires à nos besoins.

Cette acquisition coïncide avec la fin du paiement des mensualités du crédit-bail (2066 € HT) contracté initialement pour l'acquisition du car podium mis à disposition au bénéfice de la FFPJP. J'en profite pour préciser que la climatisation a été installée, conformément à une demande qui m'avait été formulée et qui a donc été retenue. Le car podium doit également subir des travaux de sécurisation et de rénovation inhérents à l'utilisation souvent inadaptée à sa destination principale. La responsabilité de la SAOS PP pouvant être recherchée en cas d'accident ou d'incident, un cabinet indépendant spécialisé sera pressenti pour vérifier la sécurisation de la cabine et ses conditions d'utilisation, au regard de l'assurance contractée.

En outre, en parfaite cohérence avec les décisions prises par votre comité directeur, la SAOS PP a décidé la création en son sein d'une centrale d'achat et de référencement à même de répondre aux demandes de nos comités et clubs pour l'équipement vestimentaire de nos licenciés dans les championnats, qualificatifs et concours.

Nous proposerons, dans un premier temps, deux lignes de vêtement à des conditions tarifaires les plus avantageuses possibles. D'ores et déjà, nous envisageons l'embauche d'un salarié à temps partiel (dans un premier temps) à même de seconder Rémy dans la préparation des commandes qui augmentent journalièrement, et celles qui découleront de cette nouvelle prestation à maîtriser et à développer.

Enfin, la SAOS PP a décidé, en accord avec sa Fédération, de réorganiser le village des partenaires dans le cadre des compétitions dont la FEDERATION est détentrice des droits exclusifs (Coupe de France, Championnats de France, Championnats Nationaux par équipes de clubs, Championnats d'Europe et du Monde lorsqu'ils sont organisés sur le territoire national, par délégation des droits exclusifs) de manière à préserver le meilleur positionnement et la meilleure harmonie possibles entre les divers partenaires de la Fédération.

Je ne peux pas vous quitter sans vous entretenir de l'évolution de l'instance judiciaire nous opposant à la Société DUVARRY DEVELOPPEMENT, suite à l'arrêt favorable rendu par la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE, le 3 janvier 2017, sur l'appel que nous avons déclaré de l'ordonnance de référé rendue par le Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE le 3.2.2016.

La Cour a réformé la décision antérieurement rendue et a donc ordonné la restitution tant à la FFPJP qu'à la SAOS des sommes qu'elles avaient dû régler au bénéfice de l'exécution provisoire attachée aux condamnations prononcées.

Ces sommes ont été immédiatement remboursées par la Société DUVARRY DEVELOPPEMENT, via nos avocats respectifs.

A ce jour, demeure uniquement pendante devant le Tribunal de Grande Instance de LYON, la demande que nous avons antérieurement introduite en dommages et intérêts, par acte en date du : 11.03.2016

Depuis lors, nous avons échangé conclusions sur conclusions, en réponse et en réplique, avec la Société DUVARRY DEVELOPPEMENT quant à l'argumentation développée par nos soins. Lors du dernier appel de l'affaire au stade de la mise en état, la Société DUVARRY DEVELOPPEMENT qui disposait d'un ULTIME DELAI courant de ce mois de novembre 2018 vient d'obtenir un nouveau report assorti d'une INJONCTION DE CONCLURE pour le 11 février 2019, dernier délai à peine de clôture de l'instance pendante, avant plaidoiries.

Tels sont à ce jour les éléments que je souhaitais vous présenter pour vous apporter la légitime et nécessaire information de la gestion de la SAOS PP, à ce jour, au bénéfice de la Fédération son associée majoritaire. Je reste à votre disposition pour vous apporter tous éclaircissements utiles comme Xavier d'ailleurs, que j'entends expressément remercier avec Kevin et Rémi, pour le sérieux et la qualité de leur dévouement et de leur écoute, à mes côtés.

IV. SUJETS D'ACTUALITES – MISSIONS FEDERALES

Présidence de Comité : à la suite de l'AG du comité de MAINE ET LOIRE du samedi 24 novembre, Evelyne CHAPILLON assurera la présidence du Comité jusqu'à la fin du mandat.

CMSB : Claude AZEMA présidera aux destinées de la CMSB jusqu'à la décision du CIO sur la candidature olympique. Frédéric RUIS (président FIB) en est le Vice-Pdt délégué, Michel SIGNAIRE le Trésorier et Christophe LEVAILLANT le Secrétaire Général (après modification d'un article des statuts)

ILONA : un chèque de 500€ nous a été remis par le CD de l'EURE lors de la Finale CNC. Un grand merci au Président MICHEL Francis.

Invitations reçues pour assister aux AG : du GRAND EST le 15/12/2018 à MUNSTER (Joseph Cantarelli assistera) - CD31 – CD39 – CD58 (nous nous sommes excusés pour les 3 car nous étions déjà pris aux mêmes dates)

Demande d'affiliation au Comité Paralympique Français : 1000€. Décision : accepté.

Discipline : affaire VANET / MALLET : nous avons reçu un dernier mail de Mr Frédéric VANET qui nous menace Xavier et Joseph d'engagement de poursuites judiciaires. Nous lui avons signifié par mail que nous ne répondrons plus à ses mails et que nos contacts futurs ne sauraient être faits que par voie d'avocats si procédure est par lui engagée.

DROM : nous avons adressé un courrier à la Martinique pour explications à fournir pour la non organisation d'AG de l'ex Ligue Antilles Guyane (aucune AG statutaire)

Compétitions internationales : les Jeux mondiaux 2021 auront lieu à BIRMINGHAM (E) normalement en juillet / août : 8 médailles seront en jeu (4 FFPJP et 4 FFSB). La RAFFAVOLO n'y sera pas présente.

Matériel de Tir de Précision : la FIPJP nous signale et retransmettons que seuls les gabarits et autres tapis de tir agréés par la FIPJP peuvent être vendus et utilisés.

Quarterback / Trophée L'EQUIPE

- Trophée : nous avons fait le bilan de l'édition 2018 lors de notre entrevue avec la chaine (voir sous réunion L'EQUIPE). La prochaine édition aura lieu à BEAUVAIS dans l'Oise des 8 au 13 Octobre 2019.
- Nous avons rencontré Antoine BORGEY nouveau Directeur de QB au siège de la FFPJP le jeudi 22 Novembre pour une revue de notre collaboration passée et future.
- QB demande de faire partie avec le TDV, MASTERS et Trophée L'Equipe des contrôles dopage et alcoolémie tels que les pratiquent la fédération. Nous insérerons leurs compétitions dans la déclaration à l'AFLD à leurs frais.
- QB pour nous a fait la proposition d'intervenir au Congrès de Troyes que nous avons dû décliner parce que nous avons déjà trop d'intervenants.
- Les Masters 2019 : 4 dates fixées à ce jour avec la finale programmée le 3 septembre 2019.
- TDV : 8 – 10 novembre 2019 à Valence d'Agen (82)

Contrat TV L'EQUIPE - Réunion avec la chaîne L'EQUIPE le 12 Novembre 2018 à leur nouveau siège. Etaient présents pour la FFPJP Lucette COSTE - Xavier GRANDE – Kévin GALLIER - CANTARELLI Joseph et Gérard CHEVALIER, pour la chaîne L'EQUIPE Romain SOCHAS, Nicolas MANISSIER et François Xavier BUSNEL.

- Retour sur les diffusions 2018
 - Le PAD est exigé avec minutage impératif inclus la RA : JM STABLER doit avertir la chaîne par mail.
 - Le visuel du TS de Strasbourg n'était pas satisfaisant : nous proposons d'installer systématiquement des tribunes avec accès par l'arrière qui permettent un habillage sur 1 m pour les manifestations télévisées.
 - La chaîne nous rappelle pour cause du CE TF de PALAVAS la nécessité d'avoir un éclairage de 800 – 1000 Lux uniforme.
 - ITW bord de terrain : nous ne devons pas hésiter à les confier aux journalistes de la chaîne Xavier et Guillaume. Sinon notre speaker doit porter veste de ville et chemise.
 - CDM TS de DESBIENS (CANADA) : la chaîne nous reproche d'avoir diffusé en direct sur FB les parties de l'équipe de France ce qui nous est interdit du fait de notre contrat. Nous présentons nos excuses en invoquant que la « confusion » est venue du fait des parties en présence L'Equipe, la FIPJP et QB.
- Trophée L'Equipe
 - Notre avis : c'est une superbe compétition internationale qui occupe nos joueurs trop longtemps en faisant une moyenne de 12 parties sur 6 jours ce qui fait que nos joueuses/joueurs tournent en rond : la chaîne va revoir la formule et la non obligation de présence des joueuses / joueurs non impliqués au début.
 - Nous rappelons que la FFPJP est maître de ses équipes de France et de leur composition. Nous sommes cependant ouverts à toutes discussions / propositions dans l'intérêt des parties en présence œuvrant pour l'intérêt général de notre sport.
- Points d'amélioration
 - Nous demandons avoir connaissance du programme de diffusion à l'avance et Romain SOCHAS nous envoie 2 liens à Semaine-3 avec horaires du programme TV.
 - Audiences : la chaîne ne les donnera plus qu'à ceux qui paie (ce n'est pas notre cas). Nous recevrons cependant les audiences moyennes sur l'année ainsi que le volume d'heures.
- Contrat pour les années à venir

Le contrat est renouvelé pour 3 ans donc jusqu'à 2021 pour les compétitions suivantes :

 - Finale Coupe de France
 - CDF Triplette Seniors
 - CDF Doublette Mixte
 - Années suivantes : Nous étudierons la possibilité de diffuser le CDF de Tir de Précision 2020 et les Championnats d'Europe 2019 et 2020.
 - 2022 : nous signalons que la France est candidate à l'organisation des CDM TS qui reçoit un avis plus que favorable de la chaîne surtout s'il est placé en Octobre.

Proposition d'accompagnement dans notre démarche olympique de Jean-Baptiste Guillot : Avocat – Associé/Partner - Vice-Président de la Chambre de Commerce France Canada - Reinhart Marville Torre, société d'avocats - 58, avenue Kléber - 75116 Paris, France.

Décision : refusé par le Comité Directeur en raison de la démarche en cours de la CMSB dont nous n'avons pas encore d'autonomie et le coût horaire élevé des prestations.

Offre de partenariat de ADVANZIABANK relative à la fidélisation de nos licenciés en matière de transport par avion pour ceux qui y prendraient leur carte bancaire.

Décision : refus du Comité Directeur qui ne veut pas s'engager dans de telles démarches au nom de leurs licenciés et surtout en leçon retenue d'autres partenariats du même genre.

V. TRESORERIE

Le compte de résultats 2018 affiné avec les dernières dépenses estimées jusqu'au 30 novembre, date de fin de l'exercice comptable, laisse apparaître un excédent qui devrait se situer dans une fourchette de 100 000 à 115 000 € avec les variations significatives suivantes par rapport au budget 2018.

Recettes : + 81 000 €

- Licences et mutations en hausse pour 41 000 €
- Subvention doublette mixte CNDS pour 20 000 €
- Subvention réserve parlementaire CD 82 pour 20 000 €

Dépenses : - 32 000 €

- Salaires et charges pour – 85 000 € Non embauche du cadre de haut niveau
- Absence de poste de DTNA : - 10 000 € de missions et déplacements
- WEB TV = - 20 000 €
- Centre national de Formation = + 15 000 €
- Provision pour charges personnel (futurs départs en retraite) = + 10 000 €
- Championnats de France et Coupes : - 35 000 €
- Aide candidature Sport Boules JO 2024 : + 16 650 € (50 000 € sur 3 exercices 2018 2019 2020)
- Frais des commissions = - 30 000 €
- Charges DTN = - 79 000 €
- Dotation aux amortissements = - 10 000 €
- Dotation aux provisions pour risques = + 38 000 €

Présentation du budget 2019 :

La Commission des finances s'est réunie ce jeudi pour préparer le budget 2019 qui s'équilibre à la somme de 4 483 000 € (augmentation de 5 % par rapport à 2018).

Vu la présentation des différentes postes budgétaires, le Comité Directeur valide la proposition de budget 2019 élaboré par la Commission des Finances.

Détail des principales différences par rapport au budget 2018 :

Recettes :

- Licences et affiliation : + 100 000 € renouvellement avec cartes à 2 € base 50000 licenciés. La contrepartie se retrouve en dépense PARAGON pour la même somme 100 000 € 635197 commission informatique.
- Autres produits : RAS
- Autres produits et salaires : + 100 000 € (emploi à 50 % SAOS, transfert de charges DTN , pétanque TOUR, Professionnalisation)
- Pétanque Tour : + 10 000 €
- Centre de formation : + 54 000 €
- Transfert de charges sur le matériel DTN : + 17 000 €
- Subventions DTN : - 30 000 € (2 subventions exceptionnelles réalisées en 2018)
- Utilisations des provisions : + 96 000 € (professionnalisation + juridique)

Dépenses :

- Salaires et charges : + 125 000 €
- Championnats de France et Coupes : + 8000 €
- Informatique, média et presse : - 3 000 €
- Centre de formation : + 57 000 €
- Commissions administratives : + 127 000 € (100 000 € informatique, Com arbitrage + 6000 €, Com Jeu Prov + 2 500 €)
- DTN = + 48 000 €.

Information sur la trésorerie :

Pour les soldes des fiches financières des comités, nous avons encaissé 90 % du montant total. Dix comités de métropole ne sont pas jour et une relance sera faite en début de semaine prochaine. Pour le changement éventuel de banque avec le Crédit Mutuel, nous sommes toujours dans l'attente de leur proposition finale pour le partenariat, nous reportons la prise de décision au comité directeur de Janvier à TROYES.

Les notes de frais du comité directeur de Novembre doivent être envoyées le plus rapidement possible afin la clôture de l'exercice comptable au 30 novembre 2018.

VI. COMPTE – RENDU DIVERSES REUNION :

• CNOSF

- **Séance Plénière des Présidents de Fédérations 17/10/2018** : Joseph Cantarelli
- **Gouvernance du Sport** – Atelier Haut Niveau (DTN) 07/11/2018
- Workshop Innovation (Numérique) – participation de Kévin GALLIER par vidéo conférence.
- **Gouvernance du Sport** – Projection en séance du diaporama de la situation actuelle et décision pour la poursuite dans les groupes de travail constitués :
 - Les membres du CD FFPJP par groupes (1 titulaire + 1 remplaçant) pour une prévision de 4 réunions / groupe dans les 4 premiers mois de l'année 2019
 - Haute performance : DTN + DTN Adjoint
 - Développement fédéral : Joseph Cantarelli / Michel LE BOT
 - Articulation avec les politiques territoriales : Joseph Cantarelli / Michel LE BOT
 - Règlementation / statuts du futur GIP et représentation du mouvement sportif : Xavier GRANDE si possible

• Magazine CNOSF

Nous avons reçu du CNOSF la proposition d'être présents dans le Magazine pour Télévisions et les supports numériques avec explicatif ci-dessous du Service aux membres – Médiatisation.

Projet de co-production d'un magazine pour la télévision et les supports numérique qui comprend la production en qualité broadcast (c'est-à-dire permettant une diffusion télévisée) de : 1 Magazine de 26 minutes + 1 Teaser de 20 secondes + 1 Vidéo "best of" de 80 à 120 secondes

La livraison prévisionnelle est fixée dans un délai de six semaines à compter de la commande par le CNOSF et incluant la validation du produit final par la fédération bénéficiaire.

Le magazine, son teaser et son best of pourront être librement diffusés par le CNOSF et à la fédération bénéficiaire sur leurs sites Internet respectifs, leurs réseaux sociaux (Facebook, Twitter, YouTube...), leurs événements voire proposés à la diffusion à France Télévisions dans le cadre de l'accord avec le CNOSF et Olympic Channel

Une diffusion sur tout autre support devra faire l'objet d'un accord préalable du CNOSF

Coûts : Coût total : 12 000 € HT + frais de transport des sociétés de production

Prise en charge du CNOSF : 10 000 € HT + frais de transport des sociétés de production

Prise en charge de la fédération bénéficiaire : 2000 € HT forfaitaire.

Une priorité sera donnée aux fédérations n'ayant pas profité du partenariat CNOSF- avec FRANCE TELEVISIONS en 2017 et 2018.

Décision : favorable et Xavier GRANDE établit de suite les contacts nécessaires avec le responsable en charge du CNOF.

- **Gouvernance du Sport** – Discours de Denis MASSEGLIA Président du CNOF et de Mme la Ministre des Sports le 16/11/2018 au C NOST (excusé cause finale CNC). Les discours en question ont été distribués aux membres du Comité Directeur et à la DTN le 17/11/2018.
- **Assises Sport et Entreprises et Trophées Sentez-Vous Sport** - 20 novembre 2018 – Laurent VAISSIERE y a représenté la FFPJP en nous rapportant que 23 fédérations y sont partenaires. Décision : favorable à faire partie ce qui correspond à notre politique sportive sous chapitre « diversification »
- **Ministère – Réunion Performance 2024** – 19/10/2010 (Joseph Cantarelli – Jean-Yves PERONNET – Patrice RODRIGUEZ)

Résumé de L'Equipe Performance 2024 suite à l'entretien,

« Ces résultats devraient vous conduire à maintenir un niveau de performance élevé pour les prochaines années.

Votre organisation et votre action prouvent votre enthousiasme pour l'olympisme avec une réelle ambition de médailles

Afin de favoriser la mise en œuvre de votre stratégie de performance, nous avons évoqué des axes de progrès et de vigilance à observer plus particulièrement pour répondre à vos ambitions :

- La professionnalisation de l'encadrement et sa formation (coaching, encadrement).
- Le recrutement d'un responsable du haut-niveau.
- L'importance de disposer de CIP pour les meilleurs sportifs afin de pouvoir les libérer pour leur préparation.
- La mise en place de conventions fédérales.
- La création d'un Centre National est indispensable afin de favoriser cet accès à la haute performance.
- **La mise en place d'un circuit professionnel cohérent et centré sur l'élite s'impose.**
- La médiatisation importante, notamment au travers des retransmissions sur la chaîne L'Equipe devrait vous permettre de développer un nouveau modèle économique.

Notre prochaine rencontre, qui permettra de finaliser les éléments de notre convention, se situera en tout début d'année 2019. Elle aura pour objet de préciser votre projet de performance et de partager les plans d'actions 2019. »

- **Assemblée Nationale** – Mission évaluation de la loi visant à protéger les Sportifs de Haut Niveau (Joseph Cantarelli – Jean-Yves PERONNET) – 08/11/2018 – Entretien a eu lieu avec les députés Maxime MINOT (Oise), Grégory GALBADON (Manche) – Valérie GOMEZ-BASSAC (Var)

VII. RAPPORT DES COMMISSIONS :

A. COMMUNICATION :

GT restreint

Objet de ce GT préalable à la réunion Communication : il s'agit pour la FFPJP de mieux mesurer l'importance de la médiatisation sous laquelle nous nous trouvons maintenant et la rapidité de celle-ci : TV – WEB – Réseaux Sociaux – PQR dont voici quelques exemples.

- France Info annonce le lendemain des CDM du Canada en ouverture de son journal d'infos que les pétanqueurs français ont reconquis le maillot arc en ciel alors que le WE il y avait la Coupe Davis et la Ligue 1
- Info relayée au journal TV de TF1
- L'agression physique de l'arbitre du CD73 fortement relayée sur les réseaux sociaux et en presse écrite. Heureusement que nous avons édité dans l'immédiat un communiqué fédéral !
- Le formidable impact des retransmissions TV sur la chaîne L'Equipe de la TNT accessible à tous

Nos moyens et supports de communication externe « grand public » : Site FFPJP - Réseaux sociaux : nous utilisons sur tout Facebook – Mailing - Revues de presse - Revue / site spécialisée – PQR – Radio – TV (Chaîne L'EQUIPE essentiellement) - Pétanque Tour – SAOS.

Constat : la première question qui se pose à nous est comment réagir aux réseaux sociaux ? Qui fait quoi, quand et comment ? Il s'agit pour nous de mettre en place de suite un commencement de plan de communication fédérale avec les personnes en charge de réaliser et d'informer très vite.

Modalités :

- Les reportages photos sont confiés à un professionnel : Guy Bettencourt
- L'élaboration de clip vidéo : notre réalisateur Jean-Marc STABLER
- Chargé de communication fédérale : Clément MENEGHIN sous responsabilité du Président et de l' élu en charge
- CR de Comités Directeurs : élaboration immédiate entre Président et Secrétaire dès la réunion terminée pour diffusion simultanée aux CR/CD par le siège, sur le site Claude STIRMEL et sur les réseaux sociaux par Clément MENEGHIN avec une aide à définir au siège de la FFPJP.
- Pour la DTN : reste à définir qui fait quoi sous responsabilité définies par le DTN dont la communication grand public passe par Clément MENEGHIN
- Pendant les compétitions nationales / internationales : le délégué officiel FFPJP / le Chef de Délégation française

Communication fédérale : au vu de la multiplication des moyens rapides de communication, dont les réseaux sociaux, la FFPJP se doit de s'y adapter en communiquant simultanément avec ses organes déconcentrés. Les relevés de décisions seront donc ainsi distribués à l'avenir. La communication fédérale sera faite par Clément MENEGHIN sous responsabilité des élus en charge de celle-ci. Les conventions de ce domaine liant la FFPJP à des partenaires privés et à reconduire pour 2019 seront discutées lors de la prochaine réunion de Comité Directeur du Jeudi 10 Janvier 2019 à TROYES.

L'offre partenaires du Journal L'EQUIPE aux fédérations membres du CNOSF qui nous été adressée est refusée par le Comité Directeur en raison de son coût très élevé.

GT Communication

Les actions en cours : Information sur les Tenues et Communication sur notre nouveau partenaire UHLSPORT, vers nos Comités (après le 1/1/2019).

Bilan 2018 : Mise à disposition des Banderoles « Sport Boules 2024 » - Un bon retour de commandes - Réalisation de la nouvelle plaquette - Réalisation du Kit Communication à destination des Comités et des Clubs - Peu de retour et de commande ? - Réalisation des affiches pour les jeunes, les féminines, le Sport Pétanque - Les affiches Boulodrome (abribus) - Peu de retour et de commande ? - Réalisation des Fiches « PARI TENUES ».

Association ILONA, la commission des finances accepte la demande de fourniture de 2 banderoles. Il y avait également une tente de souhaitée de 3 000 € environ : demande refusée au regard des dotations que nous avons déjà consenties.

Propositions pour 2019

- La Proposition pour rechercher 3 stagiaires est un bon début.
- Les fiches de poste correspondent à nos besoins : 1 pour 2019. FICHE DE POSTE STAGIAIRE « MARKETING/EVENEMENTIEL » et 2 FICHE DE POSTE STAGIAIRE « ASSISTANT COMMUNICATION / GRAPHISTE » et 3 FICHE DE POSTE STAGIAIRE « ADMINISTRATEUR/DEVELOPPEUR RESEAUX ET SYSTEME INFORMATIQUE » ne sont pas acceptées pour l'instant.

Nos salons pour cette année

- Salon KIDEXPO et Salon des Maires : Joseph a été sollicité. Il faudrait prévoir un budget de 30 000 € chacun. Nous ne donnerons pas suite pour cause du coût bien trop élevé.
- TOBECON (salon à TOULOUSE 7/8 Septembre 2019) : l'intérêt était la présence de beaucoup de dirigeants d'entreprise, après avis des membres et des collègues, nous ne donnons pas suite pour cause du trop de disparités dans les propositions formulées par l'organisateur, avec un risque de dissolution.
- Les réseaux Sociaux : sur proposition de Claude STIRMEL : « il n'y a que Facebook alors qu'on a un compte Twitter, il faudrait aussi un compte Instagram ». Après divers échanges, il apparaît que nous ne serions pas en position de force, pour aller vers d'autres comptes, nous n'avons pas les moyens humains pour nous diversifier. D'autant que Facebook est le plus utilisé en interaction par notre public. La mise en place d'une dynamique pour être les premiers (si possible) en diffusion sur les réseaux sociaux il est proposé de suivre les solutions formulées par le GT restreint citées par avant. Pour activer le Facebook live, il est proposé d'ouvrir un accès temporaire du compte Fédéral, l'achat sur place d'une carte d'abonnement, et le délégué utilise son téléphone. Un petit budget serait à prévoir, nous attendons le retour d'enquête sur les coûts.

Dans le cadre de cette organisation, toutes compétitions prisent en compte, il serait peut-être souhaitable que la Fédération se dote d'une flotte de mobiles pros. D'après Michel LEBOT pour l'utilisation de 50 portables le budget serait d'environ 129 €.

- Les Sites Internet : Claude STIRMEL met en ligne avec Kevin GALLIER, pour la DTN c'est William après fourniture du contenu.
- Mise en ligne du calendrier : les modifications et/ou annulations ne sont pas faisables
Constat : finalement Claude STIRMEL n'exprime aucun besoin pour les 2 années à venir.
- Web TV Fédérale

Nous remarquons que chez certains organisateurs l'emplacement de la Web TV, est mal choisi, de mauvaises diffusions en fonction des lieux de couverture, des terrains trop petits, qui entraînent l'obligation de déménager le matériel etc. Il est indispensable que le Car ou le Podium soit à 5 m de la ligne de perte.

Prévoir la logistique du matériel (banderoles, oriflammes, drapeaux, autres) pour les manifestations quand le car podium est absent.

Les lieux 2019, Claude STIRMEL propose d'avoir un collaborateur pour filmer sur le terrain afin de donner plus de vie aux images.

Pour la WEB TV, nous serons présents comme tous les ans avec Claude STIRMEL et Clément MENEGHIN sur :

- 22 & 23 juin Triplette Seniors Fréjus (83)
- 29 & 30 juin Doublette Mixte Limoges (87)
- 6 & 7 juillet Individuel M. /Doublettes F. Rumilly (74)
- 20 & 21 juillet Triplette Féminin Saverdun (09)
- 31/08 & 1 septembre Individuelle F. / Doublette M. Dijon (21)

La présence de la WEB TV sur les Championnats jeunes nécessite la présence de commentateurs.

- 24 & 25 août Triplette Jeunes M.C.J. Nevers (58)
- Il nous reste à prévoir pour le futur une « organisation WEB TV » avec un remplaçant de Claude STIRMEL.
- 10 & 11 juillet Triplette Vétérans Charnay les Macon (71)
 - 13 & 14 juillet Triplette Seniors Promotion Charnay les Macon (71)
 - 26 27 & 28 juillet Triplette Jeu Provençal Montauban (82)
 - 6. 7 & 8 septembre Doublette Jeu Provençal Castelnaudary (11)

Pour réaliser un écran à la web TV, nous réfléchissons sur plusieurs possibilités : peut-être bien avoir un nouveau plan, les souhaits de l'habillage, la mise en place d'un décor face cameras, avec les panneaux DIBON (sur 3 jeux / 8), un nouveau modèle de carré d'honneur à 4 jeux. Dans le but d'éviter les banderoles au sol que les spectateurs utilisent à d'autres fins plus personnelles.

Ce faisant nous pourrions également mettre la ville à l'honneur, et ainsi obtenir un financement supplémentaire.

Lettre Fédérale pour envoi aux Organismes des Championnats de France 2019 sous libellé Couverture Médiatique : la Fédération, par l'intermédiaire de sa WEB TV Fédérale, est la seule entité habilitée à filmer les parties des Championnats de France de Pétanque dont elle est propriétaire.

Conventions / agréments Fédéraux compétitions privées : Michel ROBERT prépare un barème de financement pour les divers agréments relatifs dont le projet sera présenté au prochain Comité Directeur.

Boulistenaute : la proposition Boulistenaute faisant suite à la réunion de Strasbourg, où nous avons convenu de reconduire uniquement la prestation 2018 (5 000 €). Le surplus pour la coupe de France, le Triplette, ou le Mixte représente un coût de 11 000 € soit une convention totale de 16 000 € environ.

Constats : les problèmes surgissent avec Boulistenaute quant à l'utilisation de nos images sans autorisation, retransmission de nos championnats avec mises en ligne sans autorisation et l'utilisation systématique de la propriété intellectuelle de différents auteurs. Dans l'état actuel, et la dérive constatée, avec des captations « sauvages » en permanence, se pose la question de la reconduction de la convention. Il avait été envisagé que Boulistenaute retransmette les Championnats où nous sommes absents, mais cela nous impose de former un collaborateur et un stagiaire.

Questions : devons-nous continuer à payer pour le service rendu ? Sachant que comme rappelé par Laurent VISSIERE nombre d'organismes souhaitent avoir Boulistenaute sur les Championnats qu'ils organisent.

Si nous poursuivons ce partenariat privé, comme d'autres, ne devons-nous pas le faire contre rémunération ? Les montants relatifs aux services rendus sont à définir. Ou encore faut-il supprimer l'aide fédérale ???

Décision : le Comité Directeur partage un avis majoritaire de ne pas renouveler la convention. Ceci mérite d'être étudié, discuté avec le responsable de Boulistenaute, puis revu lors du prochain Comité Directeur d'avant congrès de TROYES.

Planète Boules : la situation n'est pas des plus simples avec cette revue. Par exemple des articles, quand nous arrivons à fournir / remplir les 2 pages fédérales qui nous sont attribuées, que nous leur adressons se retrouvent directement dans les pages de la revue. Les championnats, la Coupe de France, les CNC sont traités directement par eux. Relevons que la revue est belle et de qualité avec l'inconvénient d'une couverture médiatique sans grande ampleur.

Joseph Cantarelli a fourni un article sur le Jeu Provençal pour les pages fédérales de la revue à venir en décembre 2018.

Question : devons-nous continuer à subventionner ? La Fédération apporte 7 500 € + 5 000 € et la SAOS 7 500 € alors que dans un passé proche, nous avons souhaité pouvoir toucher les clubs. Ce qui n'est toujours pas le cas aujourd'hui puisque la diffusion ne touche que les Présidents Régionaux et Départementaux.

Décision : idem que pour Boulistenaute.

Le Pétanque Tour : l'établissement du calendrier devient très compliqué avec l'introduction du calendrier unique d'où peu de dates libres, avec la difficulté de mise à disposition du car podium, les nationaux d'importance qui occupent très vite les dates libres, et enfin les Champions du Monde qui sont de moins en moins disponibles. La Fédération devrait disposer d'une priorité sur au moins une date obligatoire.

Les étapes 2019 : nous envisageons aujourd'hui la réalisation de 6 étapes pour la campagne 2019. La présence de la Championne Féminine sur 5 étapes, et le Jeu Provençal reconduit sur 2 étapes dont voici la prévision de la campagne 2019 :

Juin

Mardi 4 Mercredi 5 Jeudi 6 Pétanque Tour AJACCIO en cours de validation

Juillet

Lundi 1 Mardi 2 Mercredi 3 Pétanque Tour CHARTRES ok Validé

Lundi 15 Mardi 16 Mercredi 17 Proposition Pétanque Tour

Mardi 23 Mercredi 24 Proposition Pétanque Tour

Jeudi 25 Vendredi 26 Samedi 27 Pétanque Tour VINCI ok Validé

Lundi 29 Mardi 30 Mercredi 31 Pétanque Tour Larmor Plage Validé OK

Août

Mardi 20 Mercredi 21 Jeudi 22 Pétanque Tour Bastia Validé OK

La suite de l'ordre du jour est reportée lors de la prochaine réunion de février 2019. Nous aurons des échanges par mail, en concertation avec Laurent pour les visites des sites des Championnats.

B. CNC :

Bilan 2018 : le CNC a connu de meilleures conditions suite au forfait de 6 équipes dont 4 dans le CNC féminin. Un 7^{ème} forfait a été enregistré mais celui-ci est bien involontaire car il s'agit du club de Trèbes, durement touché par les inondations. L'incidence sportive a été dommageable pour le rassemblement féminin de Bans (39) qui vu la configuration de cette année s'est retrouvé avec seulement 8 équipes au lieu de 24. Ces forfaits proviennent en très grande partie des joueurs qui ne respectent pas leur engagement (mauvaise entente, indisponibilité, mutation à venir etc..). Le paiement des amendes (1 000 €) est à jour. A noter également le forfait d'un club à quelques jours de la finale du CNC vétérans alors qu'il venait de remporter le titre régional (là aussi problèmes internes entre joueurs), la même amende de 1 000 € a été appliquée. Ce club a pu être remplacé in extremis.

Sur le déroulement sportif, très bon comportement général même si malheureusement un dossier disciplinaire est en cours à la suite d'une altercation. Remerciements à tous les organisateurs pour leur implication ainsi que celles des arbitres désignés par la CNA.

Finales CNC vétérans et jeunes à Saint Chamond

Très belle finale en CNC vétérans avec un niveau de jeu très élevé et une finale qui s'est terminée au tir de départage. Champion de France : Lécussan (CD 65)

Pour le CNC jeunes, le nombre de terrains (24) a nécessité un très important travail en amont de la DTN pour établir un planning quasiment à la minute près. Un travail d'orfèvre qui a permis un très bon déroulement de ces 2 finales. Très beau championnat avec des équipes d'excellent niveau. Un très grand merci au CD 42 pour son organisation ainsi qu'à la DTN pour son investissement.

Champion de France Benjamins Minimes : Entente Nogent sur Marne / Villeneuve Saint Georges (CD 94)

Champion de France Cadets Juniors : Saint Laurent du Var (CD 06)

Finales CNC open et Féminin à Saint Pierre les Elbeuf

Le boulodrome de Saint Pierre en grand habitué de ces finales n'a pas dérogé à la règle avec le CD 27 qui était à la manœuvre pour la 2^{ème} année consécutive. Malgré une absence de chauffage involontaire, les 24 équipes ont pu développer un très haut niveau de jeu. A noter qu'en CNC 2, une équipe n'était pas disponible pour la finale, remplacé par le 2^{ème} au classement de son groupe. Le règlement sera modifié l'an prochain pour éviter ce cas de figure.

Champion de France CNC 1 : Bourbon Lancy (CD 71)

Champion de France CNC 2 : Ax les Thermes (CD 09) 2^{ème} titre consécutif pour ce club ce qui est une première.

Champion de France CNC 3 : Langon sur Cher (CD 41)

Champion de France CNC féminin : Nice (CD 06)

Réglementation 2019 : les différents règlements sont en cours de modification, notamment la mise en place du règlement du jeu provençal à 6 joueurs. Le principal changement est la mise en place de liste pour les clubs ayant plusieurs équipes engagées. En voici l'extrait :

Mesure générale : établir des listes de joueurs par équipe (la liste n'est pas limitative et peut être évolutive en cours de saison mais ne doit pas inclure des joueurs ayant joué pour une autre équipe)

Mesure pratique :

Les clubs doivent faire parvenir à leur comité départemental dans un délai minimum de 15 jours avant la 1^{ère} journée de compétition, les listes initiales de joueurs participant pour chaque équipe engagée (CDC, CRC et CNC). Après vérification, le comité départemental transmettra aux comités de pilotage régional ou national les listes des joueurs engagées en CRC ou CNC. En cas de rajout constaté sur les listes initiales de CRC ou CNC, le comité départemental d'appartenance en sera informé. En cas de non-respect de cette règle, il sera appliqué les sanctions prévues à l'article 15 et 16 du présent règlement.

Participation multiple :

Les championnats open, féminin, vétérans et jeu provençal étant des compétitions différentes, un joueur peut s'engager dans l'ensemble des championnats des clubs. Il en est de même pour un jeune déjà inscrit dans sa catégorie désirant participer au championnat open, féminin ou jeu provençal.

Il est engagement envisagé que 2 joueurs puissent changer d'équipe mais uniquement pour une division supérieure. Toutes les modifications seront présentées lors du congrès de Troyes.

Réglementation CDC / CRC / CNC jeunes

La DTN en collaboration avec le comité de pilotage apportera des précisions et des améliorations qui seront présentées au congrès et au colloque des éducateurs de Macon.

Litiges :

Litige Nans / CD 83 / CR PACA : le comité directeur a confirmé que le CD 83 devait appliquer l'article 4.2 du règlement précisant qu'un club ayant terminé 1^{er} de sa division doit accéder à la division supérieure. Nans n'ayant pas été inscrit par son comité au CRC 2018 jeu provençal devra être inscrit au CRC 2019 jeu provençal.

Litige Mouans Sartoux / CR PACA : Le comité directeur a confirmé que la future finale du CNC jeu provençal est un rassemblement national **des champions CRC de l'année** au même titre que le CNC vétérans. Le club de Mouans Sartoux a été induit en erreur par le RI de PACA qui indiquait dans son article 4 :

« A l'issue de ce championnat, le premier du CRC-JP accédera au niveau supérieur (CNC 3) »

A noter que l'année 2018 était une année de transition avec des comités et des régions qui ont anticipé un passage à 6 joueurs avec un règlement non officiel et d'autres qui ont conservé la réglementation toujours en cours pour cette année à 4 joueurs.

Dates CNC 2019 :

CNC open et Féminin : 05-06/10/2019 ; 19-20/10/2019 ; 02-03/11/2019

Finale CNC vétérans : 22 au 25/10/2019 à Montluçon

Finale CNC jeunes : 25 au 27/10/2019 à Montluçon

Finale CNC open et Féminin : 22 au 24 /11/2019 à Saint Yrieix

Finale CNC Jeu provençal : 01 au 03/11/2019 à Montauban

Propositions du Comité de Pilotage : le Comité Directeur est favorable aux 2 demandes à savoir le maintien de TREBES en CNC et accord d'une aide financière de 2000€ à la suite de la destruction de leur terrain et local dans la période des intempéries, ainsi qu'un dédommagement de 1000€ pour BANS à la suite du préjudice des forfaits accumulés.

C. COUPE DE France :

Boulodromes retenus pour les 1/16 et 1/8 de Février 2019 : Grande Synthe (59) - Sedan (08) - Illzach (68) - Orléans (45) - Aurillac (15) - Valence (26) - Bassens (33) - Lécussan (31). Un courrier part tout de suite aux candidats retenus et non retenus.

Règlement : la proposition de modification portant sur l'interdiction faite aux joueurs de pouvoir jouer pour un autre club dans la même saison est acceptée par le Comité Directeur avec application pour la prochaine saison 2019 / 2020.

Programmation des finales télévisées :

- 2019 : VENDEESPACE
- 2020 – 2022 : les possibilités CHEMILLEY (réponse à venir) – SAINT CHAMOND (le Maire, le CD et le club seraient preneurs) – CHAMBERY – Eventuellement TOURS.

D. Equipements sportifs

Derniers projets en cours depuis nos dernières réunions :

- DOUAI (59) - 64 pistes
- HENIN BEAUMONT (62) – Boule Beaumontoise – Dimensionnement non communiqué

E. CHAMPIONNAT DE France

CDF Tir de Précision 2020 – Propositions à l'étude

Le projet avance et sera destiné aux séniors de toutes les catégories, Promotion, Honneur et Elite).

Un championnat pour les hommes et un pour les femmes avec 64 joueurs et 64 joueuses

Le mode de qualification pressenti est Championnat Départemental qui qualifie pour la Région qui elle seule qualifie pour le CDF.

Le Tir en opposition à partir des 1/8

Ne serait pas couplé avec un autre championnat existant

Pas de tirs nécessaires = 10 soit 20 Arbitres et 20 remiseurs de boules

Période du CDF : Automne / Hiver en Boulodrome Couvert

Durée du CDF : 2 jours

En raison du peu de durée pour les non qualifiés doit être envisagé un 2^{ème} concours.

F. MEDICAL :

1. Surveillance Médicale Réglementaire

- Bilan Saison 2018

Bilan quantitatif

51 sportifs sur liste HN (23 sur les listes des Collectifs Ministériels et 28 sur les listes de Collectifs Nationaux)

Suivi complet : 47 soit 92,2%

Suivi incomplet : 1 soit 1,9%

Absence de suivi : 3 soit 5,9%

Bilan qualitatif :

Bilan organique :

1 souffle cardiaque (bilan cardio en attente)

1 lombalgie commune, 1 dorsalgie post traumatique, 1 gonalgie, 1 fracture de poignet

Bilan psychologique :

1 personne fragile détectée, pas de suivi psychologue demandé cette année, à surveiller.

Bilan diététique :

8 personnes en surpoids et 5 obésités dont 2 sévères, 5 suivis diététiques demandés dont 1 pour un déséquilibre alimentaire sans surpoids.

1 seul retour de suivi

- Saison 2019

-Liste 2019 : 52 sportifs sur liste HN (27 sur les collectifs HN ministériels et 25 sur les listes de Collectifs Nationaux)

- Déroulement de la SMR

Pour cette année même procédure pour tous (ECG, Examen Clinique, Bilan diététique et Psychologique, Questionnaire de surentrainement). Délais avant le 31/12/2018. Lettre de relance début janvier, puis

début février et début mars. Sanctions pour ceux qui n'auraient rien fait d'ici la fin mars avec possibilité de sortie de liste.

Modification concernant l'ECG à partir de 2020 : Il reste obligatoire annuellement pour toutes les sportives et tous les sportifs sur liste Ministérielle HN.

Pour les sportifs des Collectifs Nationaux : ECG obligatoire à l'entrée sur les listes et si absence d'anomalie annuellement uniquement à partir de 35 ans pour les hommes et 40 ans pour les femmes

2. Encadrement des CDF et compétitions internationales

Encadrement des CDF par le médecin fédéral.

Plus de compétitions que l'an passé sur le plan international (CDM Doublette, Doublette Mixte et Individuel, CE Vétérans). Présence médicale sur les stages (jeunes, féminines et Espoirs) qui permettra de voir la quasi-totalité des sportifs sur liste et de faire le point des pathologies pouvant poser un problème pendant la saison sportive.

3. CMNCI

Pour le moment pas de changement de procédure : CM triennal. Demande faite par le CNOSF auprès du Ministère pour que chaque Fédération puisse adapter les exigences du CMNCI notamment en matière d'examen médical et de récurrence à la pratique de sa pratique sportive

4. Commission antidopage

Pas de changement pour la saison prochaine mais aux vues des réponses des Fédé à la consultation organisée par le CNOSF, il en ressort une majorité pour le fait de transmettre les dossiers à la Commission de Sanctions de l'AFLD.

5. Sport Santé

-Contrôles d'alcoolémie :

Pour rappel les contrôles sont ouverts aux élus de CD ou CR selon leur souhait.

Bilan CDF :

99 joueurs, 38 délégués, 84 arbitres.

Tous inférieurs à 0,50g/l. Les taux les plus limites chez les délégués, les plus bas chez les arbitres. Seul retour sur le plan national les contrôles en Région ARA : 101 contrôles et 2 joueurs positifs.

-Partenariat avec Sport Protect

Changement dans le fonctionnement :

Modification du moteur de recherche qui se fait en scannant le code barre du médicament.

Changement dans le financement :

Le coût revient entre 0,30 et 0,50€ pour chaque licencié d'une Fédé. Nous concernant nous allons leur proposer un partenariat pour le même budget (un peu plus de 3500€) avec une couverture regroupant les sportifs sur liste HN, les élites et les qualifiés au CDF. Tout autre licencié pourrait s'abonner à titre individuel pour 0,50€ par an.

-Médico sport Santé : Documents validés par La Commission Médicale du CNOSF et intégration de notre fédération dans l'édition 2018 dans sa version papier et dans sa version numérisée pour les fiches Vidal à l'usage des médecins traitants. Cela permet à notre Fédération d'être reconnu officiellement dans le domaine du Sport Santé.

- Formation sport santé et sport sur ordonnance :

Le CNOSF travaille à l'élaboration d'un tronc commun à l'ensemble des fédérations sportives souhaitant s'engager dans cette démarche dans un objectif de mutualisation et d'harmonisation des contenus. Ce tronc commun se présentera sous forme de plateforme e-learning et visera à compléter la formation en

présentiel dispensée par la fédération. Chaque fédération est libre d'utiliser le tronc commun géré par le CNOSF ou de dispenser l'ensemble de la formation. Sa mise à disposition est prévue pour le mois de décembre 2018. En attente de la mise en application du décret du 30 décembre 2016 concernant les dispensations de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients en ALD. Celle-ci devrait avoir lieu vers le mois de mars 2019.

Un courrier de proposition pour le certificat médical (mail de JY GAGLIARDI du 24/10/18) est transmis à notre Docteur et Didier SCHMITT pour étude.

G. JEU PROVENÇAL

Convention : la convention liant la FFPJP et l'association Super Challenge est reconduite pour 1 an en incluant l'organisation d'un Trophée des As Jeunes

Réalisation d'un clip vidéo promotionnel du jeu provençal qui vise une diffusion pour tous les publics, dont les non-initiés, en y montrant tout simplement les gestes spécifiques du pointeur et du tireur de jeu provençal. Le tournage du clip a été effectué par notre réalisateur TV Jean-Marc STABLER au club de PALAVAS Pétanque (34) le samedi 29 Septembre avec la joueuse Claire GAUDILLERE et les joueurs Mohamed BENMOSTEFA, Thierry TERRENO, Olivier DOMENGE et Cédric GIRARD. Le clip est en cours de montage et sera diffusé dès que réceptionné sur le site internet de la FFPJP, et fourni à nos organes déconcentrés puis également utilisé pour les actions de promotion et de développement à venir chez les jeunes.

Pétanque Tour : en 2018 il y a eu 2 étapes à savoir PONTIVY (56) les 11 & 12 juillet avec la joueuse Claire GAUDILLIERE et les joueurs Thierry TERRENO, Jean-Claude BOIRON et Olivier DOMENGE puis à LA CIOTAT (13) les 31/07 & 1/08 avec les joueurs Olivier DOMENGE, Fabien RIPERT, Christophe MARTELLO et Benoît BOVO. Le but de faire découvrir le jeu provençal a été plus qu'atteint et même dépassé puisque notre joueuse et nos joueurs provençaux ont dû, à leur grand plaisir, participer à de nombreuses parties avec le public, dont bien des jeunes, qui était demandeur.

Décision : il y aura à nouveau deux étapes incluant le jeu provençal sur les 6 étapes prévues en 2019.

Politique jeunes au jeu provençal

- a. La Région PACA n'a pas souhaité participer au Super Challenge Jeunes. Il sera donc organisé par l'Association Super Challenge dans le cadre du Trophée des AS. Pour ce faire l'association fera un recensement en vue du trophée des jeunes garçons et filles (13 à 17 ans) prévu cette année à 8 équipes. Les distances de jeu seront de 13 – 20 m pour rester dans les distances règlementaires des catégories d'âge.
- b. Recensement des compétitions hors championnats et CNC bien sûr par CD / CR pour avoir un état des lieux
- c. Dès réception il y aura diffusion du clip vidéo dans les écoles de pétanque, CD et CR et clubs en début de saison
- d. Inclure la formation JP chez nos éducateurs, repenser les distances de jeux en fonction des catégories : travail à mener avec la DTN (action JCB)
- e. Recenser les jeunes cadets et juniors qui manifestent leur intérêt pour le JP difficile mais en tous cas nous aurons le recensement du CDC / CRC / CNC Jeu Provençal
- f. Création d'une journée JP dans toute la France ? Difficile car le calendrier n'est pas élastique.
- g. Appel au volontariat de pratiquants au jeu provençal Seniors pour qu'un jeune soit encadré par 2 adultes : prévoir en fin de saison, un concours qui pourrait s'intituler par exemple le « Challenge des Générations » où les triplettes ainsi formées pourraient s'opposer sur le plan départemental ou régional, suivant les effectifs ainsi constitués.

Réponses aux questions écrites

Tenues : difficultés d'appliquer les hauts identiques dès la première partie dans les concours nationaux et événementiels : Martigues (en plein hiver) Marseillaise et Provençal concours ouvert à tous donc pas de maillots de clubs et 10 000 joueurs cela va être compliqué Pourquoi interdire le port du pantalon aux championnats ? C'est plus élégant qu'un survêtement.

Il me semble que l'obligation à partir des 8eme de finale me semblait suffisante.
Décision : application du règlement.

Barème des dotations : est-ce que la nouvelle fourchette des prix est en application à compter de 2019. Le cd13 a refusé un concours régional triplete à 4000 € (en attente après réclamation) et éclaircissement au sujet des concours aux mêmes dates qu'un championnat régional.

Réponse : déjà acté au Comité Directeur de Novembre 2017 ! Il sera ajouté au **Règlement des Nationaux** : Article 9 : ...pour les concours parallèlesla dotation ne devra pas dépasser la dotation minimale des régionaux.

Concours de JP le jour d'un Pétanque : Peut-on organiser un concours au jeu provençal le jour d'un championnat à pétanque ? Sinon on ne peut pas jouer au jeu provençal en avril, mai et juin si c'est étendu aux championnats régionaux ?

Réponse: à partir de 2020

Règlement : est-ce que le nouveau règlement de jeu sera effectif au 1^{er} janvier 2019 ?

Réponse : Non car nous attendons l'avis de la FIPJP.

Alcoolémie : la plus grande vigilance est demandée aux organisateurs. La vente d'alcools forts est interdite.

H. NATIONAUX

Demandes récentes d'organisation

Demande du CD75 : volonté d'organiser un international à Paris sachant que nous sommes hors délais pour l'intégrer au calendrier national mais nous avons dû attendre l'accord pour le lieu qui nous permettra de faire enfin une manifestation dans la capitale.

Réponse : impossible de la mettre au calendrier national 2019. Nous verrons les possibilités et modalités dès que confirmation.

Prestige Avenue - la Société Prestige Avenue et la société Treizécing ont l'ambitieux projet d'organiser le Tournoi de la Pétanque Parisienne à l'échelle nationale voire internationale.

Réponse mail : Nous vous donnons accord pour cette organisation sans le label national et à la condition qu'elle se fasse en collaboration, avant et pendant, avec notre Comité Départemental FFPJP du 75.

Nationaux 2019 : le National de GAP refusé par la Région PACA est en discussion entre les parties concernées pour passer en Régional en 2019.

Remerciements : les membres de la F.F.P.J.P. et le Groupe de travail des nationaux tiennent à remercier Monsieur Jean-Jacques LAFFORGUE pour son implication dans ce groupe durant de longues années et qui a décidé de se retirer pour profiter pleinement de sa retraite bien méritée. Le Comité Directeur a décidé d'inviter Jean-Jacques et son épouse au prochain Congrès National de Troyes.

Synthèse des nationaux 2018 : Tout au long de la saison le GT des nationaux relève les informations sur les CR et les évaluations des concours nationaux, supra nationaux, internationaux et événementiels envoyés au siège de la F.F.P.J.P. par les délégués nommés pour ces compétitions (voir tableaux par après)

Rappel : le compte rendu, l'évaluation, le calcul d'indemnité et le GCZ doivent être envoyés par courriel au siège de la F.F.P.J.P. et aux CD, CR et organisateurs.

Stand du GT des nationaux au Congrès National : Le GT des nationaux tiendra un stand lors du Congrès National à Troyes. Jacques GUIGUE et Jean-Noël VENON seront à la disposition des Comités Départementaux, des Comités Régionaux et des organisateurs.

CONCOURS NATIONAUX ANNULES - 5 sites

| N° national | Lieu | Dates |
|---------------|---------------------------|----------------------|
| 23, 132 | Lyon (69) | 9 & 10 juin 2018 |
| 24 | Vert le Grand (91) | 10 juin 2018 |
| 48 | Bellerive sur Allier (03) | 14 & 15 juillet |
| 122, 163 | Orange (84) | 27 & 28 octobre 2018 |
| 196, 197, 198 | Falaise (14) | 15 juillet 2018 |

COMPTES RENDUS ET EVALUATIONS MANQUANTS - 5 sites

| N° national | Lieu | Dates |
|---------------|-----------------------|----------------------|
| 3 | Martigues (13) | 27 & 28 janvier 2018 |
| 21 | Draguignan (83) | 3 juin 2018 |
| 196, 197, 198 | Ajaccio (Corse) | 16 juillet 2018 |
| 213 | Clermont-Ferrand (63) | 25 & 26 juillet 2018 |
| 242, 243, 244 | La Marseillaise (13) | 3 au 5 juillet 2018 |

EVALUATIONS QUALITATIVES MANQUANTES - 6 sites

| N° national | Lieu | Dates |
|---------------|-----------------------|------------------------------|
| 9 | Agde (34) | 10 & 11 mars 2018 |
| 127 | Martigues (13) | 27 & 28 janvier 2018 |
| 129 | Cannes la Bocca | 28 & 29 avril 2018 |
| 187, 188, 189 | Migennes (89) | 1 ^{er} juillet 2018 |
| 222 | Martigues (13) | 20 au 22 janvier 2018 |
| 233 | La Tour d'Aigues (84) | 18 au 20 août 2018 |
| | | |

CLASSIFICATIONS MANQUANTES – 17 sites

| N° national | Lieu | Dates |
|-------------|---------------------------|------------------------|
| 27 | Marans (17) | 16 & 17 juin 2018 |
| 54 | Saint Chely d'Apcher (48) | 21 & 22 juillet 2018 |
| 57 | Pézenas (34) | 24 & 25 juillet 2018 |
| 103 | Bourbon Lancy (71) | 15 & 16 septembre 2018 |
| 108 | Laragne (05) | 19 & 20 septembre 2018 |
| 110 | Dijon (21) | 22 & 23 septembre 2018 |
| 127 | Martigues (13) | 27 & 28 janvier 2018 |

| | | |
|---------------|---------------------------|-----------------------------------|
| 168, 169, 170 | Trebas (81) | 25 février 2018 |
| 174, 175 | Chantonnay (85) | 28 avril 2018 |
| 176, 177 | Le Barp (33) | 6 mai 2018 |
| 216 | Sotteville-les Rouen (76) | 7 septembre 2018 |
| 22 | Martigues (13) | 20 au 22 janvier 2018 |
| 229 | Fos sur Mer (13) | 28 au 30 juillet 2018 |
| 234 | Saint Maximin (83) | 25 au 27 août 2018 |
| 237 | Laragne (05) | 21 au 23 septembre 2018 |
| 241 | Marseille (13) | 1 ^{er} au 5 juillet 2018 |
| 247 | Marseille (13) | 22 au 27 juillet 2018 |

COMPTE RENDUS « PAPIER » ou Fichier PDF – 5 sites

| N° national | Lieu | Dates |
|-------------|-----------------------|------------------------------------|
| 40 | Valréas (84) | 6 juillet 2018 |
| 96 | Saint Maur (36) | 1 ^{er} & 2 septembre 2018 |
| 224 | Marseille (13) | 2 au 4 juin 2018 |
| 231 | Pertuis (84) | 11 au 13 août 2018 |
| 233 | La Tour d'Aigues (84) | 18 au 20 août 2018 |

CRITERES RECURRENTS

| Critères | N° nationaux & lieux |
|---|--|
| Terrains de jeux non conformes 16 sites | 2 (St Pierre Lès Elbeuf) – 7 (Cholet) – 8, 128 (Sète) – 27 (Marans) - 31, 136 (Fréjus) – 38 (Raon l'Etape) – 45 (Valréas) – 51 (Ytrac) - 53 (Montélimar) – 56 (Prades) – 65, 68 (Rivesaltes) – 73 (Céret) - 105, 158 (Fenouillet) – 106 (L'Île Rousse) – 115 (Allonnes) - 139 (Rive de Gier) |
| Pas d'antenne de secouristes 15 sites | 19 (Sotta) – 20 (Tingueux) – 32 (Grignan) – 36 (Vivonne) - 38 (Raon l'Etape) – 52 (Grasse) – 60, 62 (Carmaux) – 99 (Chalon sur Saône) – 102, 216 (Sotteville-les Rouen) – 115 (Allonnes) – 146 (Espalion) – 205, 206 (Chalon sur Saône) – 209 (Andrézieux-Bouthéon) – 217 (Colomiers) – 234 (Saint Maximin) |
| Pas de défibrillateur 11 sites | 2 (St Pierre Lès Elbeuf) – 4, 6 (Rouen) – 26 (Firminy) – 81 (Bompas)- 99 (Chalon sur Saône) – 104 (Chatellaillon Plage) – 111 (Porto Vecchio) – 115 (Allonnes) – 178, 179, 180 (Le Mans) – 181, 182, 183 (Orléans) – 232 (Montauban) |
| Problèmes Sanitaires 13 sites | 8 (Sète) – 15 (Avranches) – 16, 130 (Andrézieux-Bouthéon) – 27 (Marans) – 32 (Grignan) – 36 (Vivonne)- 39 (Salins) – 43 (Rive de Gier) – 72 (Le Barcares) – 81 (Bompas) – 87 (Moulins sur Allier) – 111 (Porto Vecchio) – 133 (Blangy) |
| Non-respect de la législation (buvettes) 10 sites | 3 (Martigues) – 10 (Le Puy en Velay) – 27 (Marans) – 34 (Mende) – 60, 62, 145 (Carmaux) – 70 (Bédarieux) – 111 (Porto Vecchio) |
| Appareil de contrôle de boules | 13 (Le Barp) – 19 (Sotta) – 26, 134 (Firminy) – 31 (Fréjus) – 33 (Herblay) – 35 (Villefranche sur Saône) – 38 (Raon l'Etape) - 45 (Valréas) – 51 (Ytrac) – 52 (Grasse) – 53 (Montélimar) – 54 (Saint Chely d'Apcher) – 60, 62 (Carmaux) – 70 (Bédarieux)– 71 (Gonfaron) – 76 (Romans) – 87 (Moulins sur Allier) – 94 (Meyras) – 96 (Saint Maur) – 100 (Grenoble) – |

| | |
|-----------------|--|
| 37 sites | 104 (Châtelailon Plage) – 109, 160 (Bourg Saint Andéol) – 111 (Porto Vecchio) – 117 (Bourges) – 126 (Château-Arnoux) – 142, 143, 144 (Palavas les Flots) – 152, 214 (Le Puy en Velay) – 207 (Le Barp) – 211 (Thones) – 215 (Saint Juéry) – 218 (Aurillac) – 224 (Marseille) - 232 (Montauban) – 234 (Saint Maximin) – 235 (Brignoles) – 238 (Fenouillet) |
|-----------------|--|

Calendrier 2019 : Le calendrier 2019 est imprimé en couleur avec une nouvelle mise en page. La numérotation est faite dans l'ordre des dates et non par catégories. Les nationaux, supra - nationaux, internationaux et évènementiels ont des couleurs différentes. Les catégories également (féminine, vétérans, jeu provençal, jeune, mixte et senior). Les coordonnées postales sont à consulter sur le site de la F.F.P.J.P. dans le calendrier en ligne.

Documents 2019 : A partir de début décembre les documents seront sur le site fédéral « Le Portail de la F.F.P.J.P. », règlements et textes, puis dans la rubrique « documents concours nationaux ».

- Calcul des indemnités avec compte rendu
- Evaluation
- Cahier des charges des concours nationaux
- Rôle du délégué
- Inscription des équipes en concours nationaux
- Amende pour absence licence

Résultats en ligne en direct : Pour 2019 les résultats des concours Supra Nationaux et Internationaux seront mis en ligne en direct. Comme pour les championnats de France. Une connexion Internet est à prévoir par les organisateurs.

Modification règlement sur les concours parallèles : Article 9 – concours parallèles. Les organisateurs pourront programmer un ou plusieurs concours parallèlement aux concours supra nationaux, internationaux et nationaux mais dans ce cas la dotation initiale de chacun de ces concours ne devra pas dépasser la dotation minimale des concours régionaux.

Délégations des concours Internationaux début 2019 :

- Finale PPF à Fréjus 18 au 20 janvier 2019 (ou 17 au 19) : Francis GARRIGUE F.F.P.J.P.
- International jeunes à Annecy les 23 et 24 février : Jean-Yves THEARD président du CR
- Toutes les délégations des nationaux sont à envoyer au siège par les Comités Régionaux.
- Les délégations des Supra Nationaux, Internationaux et Evènementiels seront attribuées lors du Comité Directeur de février 2019.

Inscription Concours Nationaux : La FFPJP poursuit le processus d'amélioration des inscriptions en ligne des candidatures de concours nationaux pour fin 2020, ainsi que l'inscription en ligne des équipes avec l'objectif d'être opérationnel en 2020 / 2021.

Evènements marquants : 2019 connaîtra le 50^{ème} anniversaire du National de PEZENAS auquel la FFPJP ne manquera pas de s'associer.

Travaux du GT Nationaux : l'étude d'un plan de réorientation des Nationaux pour 2021 se poursuit.

I. SPORT ADAPTE- HANDICAP :

Informations aux CR et CD : Le 25 octobre, nous avons envoyé un mail à tous les Comités Régionaux et Départementaux pour leur rappeler les différentes infos et documents divers présents sur le site et

notamment les fiches d'actions dont un exemplaire leur a été joint. Nous avons eu 20 retours : CD 07 ; CD 16 ; CD 17 ; CD 19 ; CD 25 ; CD 26 ; CD 31 ; CD 39 ; CD 43 ; CD 46 ; CD 47 ; CD 51 ; CD 67 ; CD 69 ; CD 71 ; CD 72 ; CD 74 ; CD 82 ; CD 85 ; CD 94. 1 annoncée reste à venir. Ce qui va permettre de commencer notre brochure de communication « le livret du sport adapté ».

Par thèmes, les Clubs, Comités Départementaux et Régionaux organisent :

- des rencontres open qui peuvent prendre le nom de « Handi-valide », « Fête de la Pétanque », « Jouons ensemble », en doublettes ou triplettes, ½ journée ou journée, maximum 4 parties avec 1 licencié FFPJP, 1 éducateur et une personne en situation de handicap.
- un « championnat des structures », des « compétitions inter établissements », un « Grand Prix Sport Adapté », un « Championnat Départemental » en triplettes 1 licencié fauteuil et 2 valides.
- Des stages de découverte, d'apprentissage, de perfectionnement.
- Des entraînements réguliers dans nombre de départements.
- Beaucoup de participations aux qualificatifs CD FFSA.
- Des expérimentations intéressantes de sensibilisation des enfants au handicap.
- Des invitations sur les nationaux FFPJP.

L'an dernier nous avons recensé 21 Comités départementaux qui œuvraient pour le sport adapté. En 2018 nous avons 41 comités qui organisent des actions.

Le 3 novembre 2018 une convention a été signée entre le CDFSA 74 et le Comité départemental FFPJP de Haute-Savoie, ce qui porte le nombre de conventions signées en 2018 à 5 au niveau des départements et 2 au niveau des régions.

Le CD du Lot nous a invités à participer à sa manifestation « Handi-Valide » le 3 novembre. Elle a réuni 22 équipes composées d'un(e) licencié(e) valide du CD FFPJP et de 2 personnes en situation de handicap provenant de 4 établissements, Bernadette Troubat a donc honoré cette invitation. Un article sur cette rencontre et un sur la signature de la convention en Haute-Savoie ont été transmis à Planète Boules pour parution dans le prochain numéro.

À la suite de notre projet de module sport adapté avec le centre de formation, nous réfléchissons avec la DTN, à son contenu. La date reste à définir sûrement entre le 1er et 4 mai lors du stage de détection de la FFSA.

Nous avons également reçu un mail de M. Maciej ŻLOBINSKI de la Fédération Polonaise de Pétanque, ex membre du Comité Directeur de la CEP, nous demandant des conseils, documents et pratiques pour les aider à développer des entraînements pour les handicapés mentaux. Réponse va lui être faite avec notre guide du Sport Adapté, nos conventions et les différentes formules d'animation et pratiques de nos comités et clubs locaux.

Une réunion de la Commission Paritaire Mixte FFSA-FFPJP est à prévoir en début d'année 2019.

FFSA : Sylviane AUGUSTE rencontre des difficultés d'organisation de son stage - FFSA n'a pas de compétition internationale d'où pas de reconnaissance haut niveau – mais a un pôle France avec stage de détection de joueurs à y intégrer avec 12 joueurs + staff = 25 personnes soit un coût de 5 000€. Question :

peut-on financer les 5 000€ ? A noter que ce pôle sert à définir qui des leurs participent à nos compétitions fédérales !

Décision : avis favorable pour le total demandé pour 2019.

J. CARCERAL

Avec Loïc FUENTES, nous sommes allés à Paris rencontrer Gwendal HELARY, Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, Référent national des politiques culturelles et sportives, en poste depuis fin 2017. La convention cadre avec l'Administration Pénitentiaire s'achève cette année, nous avons donc fait une lecture pour la réactualiser. Monsieur HELARY va nous faire une proposition avec des objectifs et de nouveaux projets.

La signature de cette convention pourrait intervenir pendant le Congrès de Troyes si le directeur de l'AP est disponible. Une réunion annuelle sera programmée pour évaluer l'impact de cette convention.

Comme les jeux pénitentiaires sont définitivement supprimés, le projet de Monsieur HELARY serait de continuer à développer les journées du « Sport en fête ».

Nous lui présentons le guide pénitentiaire, le flyer concernant l'AP, et nous lui donnons des plaquettes de présentation de la pétanque. Il s'engage à envoyer les flyers à tous les établissements.

Nous faisons un point des interventions ayant eu lieu cette année dans les établissements et nous lui exposons nos projets de formation.

Il est très intéressé par notre formation de tronc commun car elle aborde l'arbitrage, important aux yeux de M. HELARY, ainsi que des notions de pédagogie.

Il va nous mettre en relation avec le référent sport à l'ENAP pour proposer, dans les formations menées, un module pétanque. Il va également se rapprocher de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) pour savoir si le projet pétanque l'intéresse.

Son objectif est d'organiser une grande compétition nationale pour 2020, il demande aux différentes fédérations qu'il a rencontrées d'y réfléchir. Nous attendons des précisions et nous ferons une proposition pour notre sport.

K. DISCIPLINE

Le 03 novembre 2018 a été effectuée la formation à Chalon-sur-Saône, pour le Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté et le 1er Décembre 2018, à Laon pour le Comité Régional Hauts de France.

Celles initialement prévues fin octobre et mi-novembre respectivement pour le Comité Régional de Normandie et de celui de l'Occitanie ont été reportées à leur demande au premier trimestre 2019.

COMMISSION FEDERALE DE DISCIPLINE : Depuis la dernière réunion du Comité Directeur de septembre, 6 dossiers ont été traités. De nouveaux dossiers vont être traités en décembre.

COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE : Depuis la dernière réunion du Comité Directeur de septembre, 3 dossiers ont été traités. Egalement de nouveaux dossiers vont être traités en décembre.

C.N.O.S.F. : 2 dossiers en conciliation ont été traités par la FFPJP : une a été acceptée et l'autre refusée.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF : Suite à la contestation d'une décision disciplinaire prise par la FFPJP, par un licencié du CD 06, le Tribunal Administratif l'a débouté de sa demande.

Que faire quand un CD n'a plus de commission départementale de discipline ?

Décision : comme dans le cas de carence prévu dans nos textes on décentralise l'affaire à traiter dans l'attente de la reconstitution de ladite commission.

Textes de discipline : il sera mis au vote du congrès de Troyes les modifications suivantes du Code de discipline et de sanctions :

- Cumul de sanctions en cas de réitération d'infractions d'un joueur déjà sous le coup d'une suspension de licence, sa nouvelle sanction s'ajoutera à la première.
- Possibilité de suspendre de licence un dirigeant dans l'exercice de ses fonctions, pour toute infraction relevant des catégories 1 à 9

Pour information : dans l'affaire de voies de faits sur un arbitre en CD73, l'auteur des faits a été suspendu à 10 ans fermes par la Commission Régionale compétente.

L. ARBITRAGE

L'examen arbitre national va être allégé par les CD ou CR : actuellement six modules sont pris en charge ; ils seront ramenés à quatre pour l'année 2019. Les deux autres seront à la charge des organisateurs dans le cadre d'arbitre national stagiaire un an.

A l'ère du numérique, les examens d'arbitres départemental et régional seront envoyés par mail à l'adresse des comités et des régions, le lundi qui suit le congrès.

Séminaire : Une réflexion est en cours afin d'organiser le séminaire des arbitres du pôle élite les années paires et une réunion des arbitres nationaux du territoire les années impaires pour que tout le monde soit à l'unisson. L'hôtellerie et la restauration seront à la charge de la Fédération, le transport à la charge des comités, des régions ou des deux suivant entente.

Tronc commun : La mise en place du tronc commun prévu pour 2020 ne concerne que les candidats arbitres ou les arbitres qui souhaitent passer au grade supérieur. Pour l'année 2019, il n'y a aucun changement.

Courriers : Pour donner suite au courrier en date du 03 octobre 2018, le président de la CNA rapporte les différentes réponses des Comités Régionaux et Départementaux.

Il ressort de cette enquête, le constat suivant :

- Il faut redonner confiance aux arbitres.
- l'arbitre est plus souvent critiqué que félicité.
- on n'accepte pas que les arbitres commettent des erreurs.
- les organisateurs se plaignent toujours de ne pas avoir de l'argent pour payer les arbitres.
- les licenciés préfèrent jouer qu'arbitrer.
- la vacation des arbitres n'est pas suffisante.
- qu'est-ce qui peut à l'heure d'aujourd'hui motiver une personne à devenir arbitre ou à le rester ?
- les arbitres demandent plus de considération de la part des différentes instances dirigeantes et des organisateurs de manifestations.
- pour beaucoup, arbitrer engendre le fait de ne plus pouvoir jouer.
- les journées d'arbitrage sont trop longues.

Bien sur cette liste n'est pas exhaustive.

Différentes propositions ont été formulées :

- proposer une meilleure formation des arbitres.
- faire un suivi annuel.
- évaluer les arbitres.
- suggérer que chaque club ait un arbitre.
- imposer des arbitres par tranche de licenciés. De 30 à 100 =1 arbitre, de 100 et plus = 2 arbitres.
- réaliser un clip pour valoriser les arbitres dans leurs fonctions.
- augmenter les sessions d'examens.
- imposer la présence d'un arbitre pour les équipes en CDC-CRC-CNC.
- sanctionner par une amende, le club dont un joueur a agressé un arbitre afin de les responsabiliser sur la conséquence d'un tel acte.

Au vu de ce constat et de l'importance de cette situation, le comité directeur souhaite un débat lors du prochain congrès à Troyes afin de définir les différents axes de travail et d'orientation que nous pourrions mettre en place pour endiguer la perte d'arbitre sur le plan national.

Bien évidemment, il sera présenté aux congressistes des propositions de la CNA en collaboration avec la DTN sur la mise en place d'outils permettant à cette corporation de retrouver sa place dans l'esprit de chacun d'entre nous.

Déjà plusieurs idées sont à l'étude, à savoir :

- travailler sur la confiance et la compétence des arbitres.
- faire des formations concrètes avec des socles bien définis permettant ainsi d'être mieux armée pour appréhender les différentes situations conflictuelles.
- travailler avec la vidéo sur des cas concrets.
- mieux les soutenir à tous les échelons (dirigeants-organiseurs-commissions de discipline).
- faire un audit de la situation à l'échelon national.
- mettre en valeur le corps arbitral.
- créer une professionnalisation des arbitres comme il existe une professionnalisation des joueurs de haut niveau.

Le plus important, **CHANGER LES MENTALITES** des personnes qui ne voient en l'arbitre qu'un acteur répressif et non consensuel. Cette action doit être menée à tous les échelons, départemental, régional et national. C'est à ce prix, qu'ensemble nous réussirons à pérenniser notre corps arbitral.

Le président de la CNA remercie le comité directeur pour les équipements alloués aux arbitres du pool élite et son soutien permanent envers tous les arbitres.

VIII. REGLEMENTS

Composition d'un Jury : les membres doivent-ils être licenciés ?

Réponse : évidemment que oui et ce sera porté dans le R.A.S 2019

Election / éligibilité : dans tous les cas d'exigence d'extrait de casier judiciaire N°3 celui-ci devra comprendre une validité de moins de 3 mois.

Qualificatifs aux Championnats de France : il est confirmé que les juniors ne pourront pas participer aux qualificatifs seniors quels qu'ils soient. Pas de changement pour les autres catégories.

Pas de changements pour les autres catégories jeunes Benjamins – Minimes – Cadets pour lesquelles l'évolution en catégorie supérieure reste autorisée.

Les ressortissants de l'UE, licenciés à la FFPJP, en respect des législations en vigueur nous rappelées par notre ministère de tutelle, peuvent participer aux championnats de France et leurs phases qualificatives (y compris l'individuel) sans restriction du nombre de joueurs par équipe. Les étrangers Hors UE, licenciés à la FFPJP depuis au moins une saison sportive, peuvent participer aux championnats de France et leurs phases qualificatives (à l'exception de l'individuel) à raison d'un joueur (ou joueuse) par équipe.

NB : Le présent texte sera complété de la question du chemin et contrôle des mutations internationales en vigueur et de non duplication possible des titres nationaux dans la même année et inséré dans nos règlements officiels lors de la présentation au Congrès de Troyes.

Règlement des Régionaux : le règlement préparé par les Présidents de Régions est approuvé 2019 en année transitoire pour qu'il serve de base aux inscriptions pour application en 2020.

Catégorisation : les points marqués dans les concours spécifiques des entreprises seront pris en compte dès lors qu'ils ont été agréés par les CD et enregistrés comme prévu en Gestion Concours.

IX. CODE ETHIQUE :

Le document Code d'Ethique de la FFPJP finalisé tel que déjà transmis aux services d'état compétents à leur demande et à soumettre au Congrès de Troyes sera envoyé en même temps que l'invitation au congrès avec le filigrane « PROJET ».

X. PROJET FEDERAL :

Le Projet Fédéral Pétanque 2024 présenté par le GT en charge a été approuvé par le Comité Directeur pour être soumis à l'approbation du Congrès de Troyes. Le document relatif sera transmis aux CD et CR avec l'invitation au Congrès avec le filigrane « PROJET ».

XI. JO PARIS 2024 :

Actions communes avec la FFSB : la réunion initialement prévue le 20/11/2018 au siège de la FFSB à 14 :00 a été reportée par la FFSB en raison de l'absence de dernière minute de quelques-uns d'entre eux, peu de temps avant celle-ci. Elle se tiendra probablement en début du 1^{er} trimestre 2019.

XII. DTN :

Conventions ministère (2 réunions à venir)

Haut niveau et médical passent en Performance 2024 : les demandes de subvention jusqu'à 2020

CIP + Primes performance

Outils pour la haute performance (achats de tablettes + Facebook live)

Encadrement et leurs formations

Programmes de préparation des élites H et F ainsi que Mixte

Bilan de la demande haut niveau et médical : 130 000€

Résultats des équipes de France : 10 OR sur 13 possibles !

TF PALAVAS : carton plein

TT Italie : Or en Féminin - Sandrine HERLEM - et médaille en AG pour Henri LACROIX

CE Espoirs : carton plein 5 Or sur 6 et une Argent

Dossiers généraux

Formations de formateurs en cours

Formation DE à partir de lundi à Avignon

Formation CQP sera décalé sur 2019 : un article sur le sujet est prévu dans le prochain Planète Boules
Carnet de bord part demain aux CR pour retour avant le congrès

Professionalisation / Emploi

Simulation CDI Intermittent est faite en nombre d'heures = 110 000€ (soit + 60 000€) pour 12 cadres
Présentation de la structuration (qui fait quoi et procédures) au prochain CN de Février 2019
Le Colloque DTN est programmé pour le 1^{er} WE de Février (probablement à Macon)
Siège : vu que nous nous agrandissons sans cesse le DUER (Document Unique Evaluation des Risques) est à faire (action Michel LE BOT + Laurent ROUGIER)
Stagiaires : l'embauche de stagiaires se fera par fiches de poste en commençant par celui prévu en 2019 correspondant à un coût de 450€ / mois pour une durée de 3 à 6 mois.

XIII. INTERNATIONAL :

A. CEP

CR de la réunion de bureau du 10 Novembre 2018 au siège de la CEP à BELVAUX (Luxembourg)

- a. Signe HOVIND devient Secrétaire Générale en remplacement de Bruno FERNANDEZ
- b. Participation aux EUROPEAN GAMES à MINSK : NON pour 2019 et oui pour 2023
- c. Cours de Formation des Arbitres CEP programmés pour 2020, la date de la préparation des cours par Patrick GRIGNON et Mike PEGG sera choisie lors du Congrès de TROYES
- d. Gianluca RATENNI (I) peut devenir membre de la commission médicale de la CEP suivant avis de sa fédération FIB et les moyens qu'elle lui donne pour sa nouvelle mission.

Planning des réunions 2019

26-27 Janvier 2019 : CESB à BELVAUX, 16 Février 2019 : Comité Directeur CEP à BELVAUX, 15-17 Mars 2019 : Cours de Formation « Coaching » CEP à BELVAUX, 12-14 Avril 2019 : Comité Directeur CEP puis Congrès de la CEP à BELVAUX

2019 Championnats

Vétérans – Albena, Bulgaria – 16-18 Septembre ; Hommes – Albena, Bulgaria – 19-22 Septembre
Espoirs – Saint Pierre lès Elbeuf, France – 03-06 Octobre ; EURO CUP : Saint YRIEIX – 1^{er} WE Décembre

2020 Championnats

Individuels – Riga, Lettonie – 23-26 July ; Espoirs + Juniors H+F : Saint Pierre lès Elbeuf, France Octobre
Femmes : Espagne ; EURO CUP : Saint YRIEIX – 1^{er} WE Décembre

Communication du CIO – Extrait : à toutes les fédérations - Lausanne, le 19 Novembre 2018 -
Participation des délégations sportives et athlètes dans les événements internationaux – principe d'autonomie et de non-discrimination : *Le CIO recommande vivement qu'avant d'attribuer toute manifestation sportive internationale à un pays, toutes les organisations sportives internationales concernées s'assurent que toutes les garanties écrites nécessaires ont été obtenues des autorités/organismes locaux afin de garantir l'égalité de traitement des athlètes et délégations sportives participants, conformément aux principes fondamentaux d'autonomie et de non-discrimination qui gouvernent le Mouvement olympique. Si cela n'était pas possible, ou en cas de doute, ce pays s'exclurait lui-même du droit d'accueillir des manifestations sportives internationales, et l'organisation sportive internationale concernée ne devrait pas attribuer de manifestations sportives internationales à ce pays tant que le problème n'aura pas été résolu et que toutes les garanties nécessaires ne seront pas fournies et appliquées.*

B. FIPJP / CMSB

Nous avons reçu de la FIPJP un projet de réglementation des compétitions internationales qui correspond à la nôtre sur les concours internationaux et avons répondu comme demandé.

Etaient joints le projet des droits de communication et les informations relatives à la chaîne de la CMSB – Olympic Channel

C. Finale de la Coupe d'Europe à Saint Yrieix

Composition de la délégation française : WEBTV : Claude STIRMEL / Commentaires WEB : Jean-Luc ROBERT / Fédération : Joseph CANTARELLI / Photographe : Guy BETTENCOURT / Arbitre CEP : Jean-Paul LABORIE / Animation : Laurent CAUSSE

XIV. PROCHAIN COMITE DIRECTEUR ET CONGRES :

- **Prochain Comité Directeur 2019**

Jeudi 10 Janvier 2019 – 15 :00 à 18 :00 – TROYES

Les questions écrites qui nous parviendront seront envoyées aux membres du Comité Directeur en charge du domaine concerné avant ce CD FFPJP afin de préparer au mieux les réponses à apporter au congrès de Troyes.

Nous pourrions tenir dès le Dimanche matin 13 Janvier à 09 :00 un débriefing Congrès

Nous avançons d'une semaine le Comité Directeur initialement prévu les 22-24 Novembre 2019 au 15-17/11/2019 pour cause de Finale CNC à Saint Yrieix suivie de la Finale de la Coupe d'Europe des 28 Novembre au 1^{er} Décembre 2019.

- **Préparation du Congrès de TROYES**

Invitations à envoyer par le siège : Christiane DESBOIS - Claude AZEMA – Mike PEGG – les Présidents d'Allemagne Michael DORHOFER et du Danemark Lars FRIIES – Jean-Jacques LAFFORGUE (pour services rendus à la fédération) ainsi que DARREOUS Jean-Pierre – KURZ François – BRUAND Daniel – READ Daniel - DESBOUYS Jean-Claude.

Programme prévisionnel (susceptible d'être modifié)

- Vendredi 10 :00 – AG SAOS
- Vendredi 12 :00 – Repas en commun
- Vendredi 14 :30 – Partie Administrative et rapport des commissions –
- Samedi: 08h30- 19h00 : suite de l'ordre du jour puis soirée et repas de clôture

Prochains Congrès :

2020 - LE TOUQUET 10 et 11 Janvier

2020 – EVIAN 18 et 19 Décembre – Congrès Electif

2021 – Pas de Congrès

2022 – candidats : BRIVE – CD16 – LE MANS - LORIENT

XV. DIVERS

- Candidatures d'organiseurs potentiels des CDM Triplette Masculin 2022 pressentis en France. Nous sont déjà parvenues les candidatures suivantes.
GRENOBLE par l'intermédiaire de M. CHANAL
CLERMONT-FERRAND par l'intermédiaire de Fabrice BOUCHE – Clermont Pétaque Auvergne avec accord du CD63
AIX en PROVENCE/MARSEILLE à l'ARENA.

- Courrier postal de Charles PASTOURELY du 17/10/2018 au sujet de la répartition des équipes aux CDF (les CR sont lésés vs les CD) – prise en compte des longs déplacements et coûts engendrés pour les championnats régionaux de Nouvelle Aquitaine – Envisager une licence loisir pour lutter contre les cartes de membres et associer les Présidents de CR au protocole des CDF.
- Tenue vestimentaire : les délégués officiels doivent donner l'exemple en toutes occasions de représentativité et le congrès inclus !
- Courrier de Patrick PAQUET (mail du 12/11/2018) au sujet de la lourdeur et du coût du projet de formation.

Réponse : c'est un projet d'avenir qui ne va pas à l'encontre de l'existence de ce qui se fait sur base d'expérience par des bénévoles. Une intervention explicative et rassurante de William ROUX est prévue sur le sujet lors de l'intervention de la DTN.

- Courrier de Bernard CONSONNOVE (mail du 09/11/2018)

Catégorisation des joueurs de MONACO qui mutent et/ou reviennent dans le CD 06 qui avait une convention particulière avec le CB MONACO avec reconduction chaque année par accord tacite dans lequel entre autres il est stipulé que les joueurs licenciés à MONACO s'alignent sur ceux du CD06 en matière de catégorisation. Cette convention permet entre autres aux joueurs de MONACO qui fréquentent essentiellement les concours départementaux du 06 de ne pas être considérés comme JOUEURS ETRANGERS sur ces concours, sinon les concours en question seraient « sur cotés en grilles » avec application par GESTION CONCOURS de grilles de niveau supérieur du fait de la présence importante de joueurs étrangers « MONEGASQUES ». De fait les joueurs de MONACO sont assimilés à des licenciés du CD06 en matière de catégorisation, le seuil de points pour être catégorisé est d'ailleurs celui du 06.

Constats : MONACO est affiliée à la FIPJP en tant que nation. Si cette exception était maintenue et consentie toutes les régions et départements de France pourraient exiger ce genre d'exception.

Décision : Toute convention éventuellement signée par un CD et/ou une Région avec « une nation » devient caduque et seule la FFPJP est habilitée à le faire.

(Levée de la séance à 12h00)

La Secrétaire Générale Adjointe de la F.F.P.J.P.
Corinne VEROLA



Le Vice-Président délégué de la F.F.P.J.P.
Joseph CANTARELLI

